

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1820

présenté par
M. Ferrand, rapporteur général et M. Robiliard, rapporteur thématique

ARTICLE 96

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« dans le même temps »,

les mots :

« dans les plus brefs délais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.